

- 1 Aubry (Evelyne), infirmière affectée au service médical à Paris ;
- 2 Rousseau-Viaud (Marie-Thérèse), infirmière affectée à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Loire-Atlantique ;
- 3 Levy (Martine), infirmière affectée au ministère de l'agriculture.

Arrêté du 23 janvier 2003 portant nomination à la Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes

NOR : SANP0320251A

Par arrêté du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées en date du 23 janvier 2003 :

Sont nommés membres de la Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes pour une durée de trois ans :

En qualité de médecin choisi sur une liste de deux noms proposés par l'Académie nationale de médecine

Membre titulaire :

M. Henrion (Roger).

Membre suppléant :

M. Nordmann (Roger).

En qualité de pharmacien choisi sur une liste de deux noms proposés par l'Académie nationale de pharmacie

Membre titulaire :

M. Boulu (Roger).

Membre suppléant :

M. Lafargue (Paul).

En qualité de représentant des organismes représentatifs des fabricants de produits pharmaceutiques

Membre titulaire :

Mme Sibenaler (Claire).

Membre suppléant :

Mme Lassale (Catherine).

En raison de leur compétence

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Mme Arditti (Jocelyne).	Mme Debruyne (Danïèle).
M. Beauverie (Patrick).	M. Senon (Jean-Louis).
M. Binder (Philippe).	M. Bronner (Claude).
M. Blayac (Jean-Pierre).	Mme Haramburu (Françoise).
M. Delile (Jean-Michel).	M. Morel (Alain).
M. Edel (Yves).	M. Djouab (Mohan).
M. Kintz (Pascal).	Mme Ghysel (Marie-Hélène).
M. Krakowski (Ivan).	M. Walcker (Jean-Luc).
M. Lagier (Georges).	M. Descotes (Jacques).
M. Laure (Patrick).	M. de Mondenard (Jean-Pierre).
M. Malicier (Daniel).	M. Auriacombe (Marc).
M. Mallaret (Michel).	M. Mercier-Guyon (Charles).
M. Thirion (Xavier).	Mme Lapeyre-Mestre (Maryse).
M. Touzeau (Didier).	Mme Wieworka (Sylvie).
M. Valli (Marc).	M. Robert (Pierre-Yves).

A titre consultatif, choisis parmi les producteurs de matières premières stupéfiantes ou psychotropes

M. Paris (Claude).

M. Beaugrand (Pierre).

Sont désignés respectivement président et vice-président de la commission pour une durée de trois ans :

M. le docteur Mallaret (Michel) ;

M. le professeur Lagier (Georges).

FAMILLE

Arrêté du 22 janvier 2003 portant nomination au cabinet du ministre délégué

NOR : FAMC0320190A

Le ministre délégué à la famille.

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 modifié portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels ;

Vu le décret du 17 juin 2002 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 17 juin 2002 relatif à la composition du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1^{er}. – M. Jean-Jacques Barbaux est nommé conseiller technique, chargé des relations avec l'éducation nationale, auprès du ministre délégué.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 2003.

CHRISTIAN JACOB

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES**

Arrêté du 17 janvier 2003 portant nomination à la Commission nationale de l'agriculture raisonnée et de la qualification des exploitants

NOR : AGRR0202778A

Par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales et du secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation en date du 17 janvier 2003 :

Sont nommés membres de la section examen du référentiel :

a) Collège des organismes certificateurs agréés :

Nathalie Veauclin ; suppléant : Loïc Gallois ;

François Luquet ; suppléant : Emmanuel Lecluselle ;

Damien Maes ; suppléant : Gilles Valero.

b) Collège des producteurs agricoles :

Fédération nationale des syndicats d'exploitations agricoles (FNSEA) ; Christiane Lambert ; suppléant : Didier Marteau ;

Jeunes agriculteurs (JA) ; Philippe Meurs ; suppléant : Antoine Peenaert ;

Confédération paysanne ; Patrick Guillemme ; suppléant : Frédéric Dudoret ;